



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 27 mai 2025 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général
Me Myriam Kelly, assistante-greffière
Monsieur Pierre Fortin, directeur de l'urbanisme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

101-25 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la proposition d'ajouter deux sujets à la section « Divers » soit :

- Demande d'aide financière « *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* » Projet 2025 - avenue Jules-Verne;
- Demande d'aide financière « *Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* » - Projet 2025 - avenue Jules-Verne;

CONSIDÉRANT l'absence d'opposition pour l'ajout de ces deux sujets;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 7 et 21 mai 2025 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

GREFFE ET CONTENTIEUX

4. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2025;
5. Recouvrement du droit de mutation et de taxes foncières sur le lot 6437 301;

RESSOURCES HUMAINES

6. Autorisation de signature d'un contrat de travail pour un chargé de projet en réglementation;
7. Création d'un poste de spécialiste aux bâtiments et nomination de monsieur Yves Dumont;

URBANISME

8. Demande de dérogation mineure – 991, rue Écho;
9. Demande de dérogation mineure – 1500, rue des Métairies;
10. Demande de dérogation mineure – 1858, rue Damiron;
11. *Règlement n° 398-2025 relatif à la lutte contre l'agrile du frêne et établissant un programme d'aide financière pour l'abattage – Adoption;*

TRÉSORERIE

12. Approbation des comptes à payer pour le mois d'avril 2025 et de la liste des dépenses par approbateurs;
13. Dépôt du rapport semestriel de la trésorière – Exercice financier 2025 - Première projection;
14. Divers;
 - Demande d'aide financière « *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* » Projet 2025 - avenue Jules-Verne;
 - Demande d'aide financière « *Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* » - Projet 2025 - avenue Jules-Verne;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE

102-25 3.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 7 ET 21 MAI 2025 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 7 et 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 7 MAI 2025

- AP2025-065** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de gestion du Centre de glaces de Québec*, relative à la gestion des activités, à l'animation des programmes et à l'exploitation du *Centre de glaces de Québec* et du *Centre sportif de Sainte-Foy* (Dossier 92495);
- PA2025-048** Dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques*;
- RH2025-284** Modification à la nomenclature des emplois manuels;
- RH2025-297** Approbation du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec inc. 2024-2028*;
- RH2025-303** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- AP2025-141** Adjudication d'un contrat pour l'entretien et la réparation de pompes industrielles - Lot 1 (Appel d'offres public 92517);
- AP2025-164** Entente entre la Ville de Québec et *Loisirs Duberger-Les Saules inc.*, relative à la fourniture de services d'entretien sanitaire - Arrondissement des Rivières (Dossier 93085);
- DE2025-150** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et d'une servitude situés en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 664 992 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- AP2025-100** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de manches filtrantes pour les dépoussiéreurs *Procédair* (Appel d'offres public 92002);
- AP2025-145** Entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution au 6040, boulevard Wilfrid-Hamel, dans le cadre du projet d'aménagements anti-crues permanents sur la rivière Lorette (POA210243) (Dossier 92986);

- AP2025-150** Entente entre la Ville de Québec et *Loisirs du Faubourg inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs et sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2027 (Dossier 93027);
- AP2025-175** Contrat pour la maintenance des licences des produits SAP (Dossier 93127);
- CU2025-064** Adoption de l'inventaire des bâtiments construits avant 1940 du secteur de Sainte-Foy de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2025-057** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 304 334 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-136** Avenants aux baux 1334A et 1593 entre la Ville de Québec et la *Société immobilière Édifice Price inc.*, relativement à la location de locaux situés aux 1^{er}, 3^e et 9^e étages du 65, rue Sainte-Anne – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-157** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 304 559 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- RH2025-340** Nomination d'une fiduciaire désignée par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*;
- RH2025-388** Nomination d'une fiduciaire désignée par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*;
- RH2025-389** Nomination d'une fiduciaire désignée par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec*;
- TW2025-001** Addenda à la lettre d'entente de collaboration entre la Ville de Québec et le *Réseau de transport de la Capitale* (RTC) dans le cadre de la réalisation du *Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec* (Dossier 73990);
- TP2025-002** Abrogation de la résolution CA-2020-0507 du 18 novembre 2020 - Adoption de la *Politique de déneigement*;
- PA2025-001** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1666, et dépôt du projet de règlement;
- GT2025-006** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 5 343 416 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1720, et dépôt du projet de règlement;

- TE2025-005** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1777, et dépôt du projet de règlement;
- TE2025-005** Appropriation d'un montant de 2 010 000 \$ à même le fonds général;
- TM2025-113** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux passages pour piétons et aux feux de circulation*, R.A.V.Q. 1752, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-073** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'élaboration et de mise en oeuvre du Plan de transition et d'action climatique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1774, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-073** Appropriation d'un montant de 900 000 \$ à même le fonds général;
- PA2025-069** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1775, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-069** Appropriation d'un montant de 270 000 \$ à même le fonds général;
- PA2025-070** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1779, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-070** Appropriation d'un montant de 150 000 \$ à même le fonds général;
- EX2025-023** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la mise à niveau des infrastructures et équipements sur le site d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1786, et dépôt du projet de règlement;
- EX2025-023** Appropriation d'un montant de 207 400 \$ au fonds général;
- PA2025-043** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de jardins communautaires et de développement de lieux et d'initiatives diverses relatives à l'agriculture urbaine de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1743;
- TM2025-005** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'exclusion de trois immeubles de la zone de permis de stationnement 12 dans le quartier Saint-Roch*, R.A.V.Q. 1755;
- GT2025-136** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 6 436 820 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1772;

- GT2025-137** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 1 571 336 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1773;*
- GT2025-091** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur les lots numéros 6 541 261, 6 541 262, 6 541 263, 6 541 264 et 6 541 265 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1776;*
- GM2025-001** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'agrandissement, d'amélioration, de réfection, de rénovation, de restauration, de modernisation et d'aménagement des écocentres et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1784.*

SÉANCE DU 21 MAI 2025

- CU2025-069** Entente entre la Ville de Québec et le *Village Nordik du Port de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *L'Oasis du Port de Québec*, en 2025;
- DE2025-012** Convention de financement entre la Ville de Québec et *Intellinox Technologies inc.*, relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Soutien à la commercialisation et à la croissance de l'entreprise*;
- RH2025-383** Modification à la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- AP2025-184** Modification de la résolution CA-2024-0683 du 20 novembre 2024 - Adjudication de contrats pour le soutien et l'entretien annuel des progiciels G+ et V+ (Avis d'intention 91620);
- AP2025-195** Adjudication d'un contrat de services professionnels - Caractérisation des émissions atmosphériques - Complexe de valorisation énergétique (Appel d'offres public 92688);
- AP2025-196** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de coffrets électriques (Appel d'offres public 92220);
- AP2025-204** Adjudication d'un contrat pour des travaux de réfection et de réparation de toitures de bâtiments (Appel d'offres public 92894);
- AP2025-207** Adjudication d'un contrat pour des travaux de réparation de structures de bâtiments (Appel d'offres public 92468);
- AP2025-208** Adjudication de contrats pour la fourniture et l'installation de panneaux acoustiques et de mobilier (Appel d'offres public 92114);
- AP2025-210** Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur général (Appel d'offres public 92672);
- CU2025-067** Entente entre la Ville de Québec et *Go le Grand défi inc.*, relative à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux et à l'achat de biens et services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue du *1 000 KM du Grand défi Pierre Lavoie et La Boucle*, en 2025;

- CU2025-070** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2025;
- DE2025-154** Avenant à l'entente intervenue le 16 avril 2024 entre la Ville de Québec et l'*Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale du projet *Évaluation de la faisabilité d'un projet de bonification et de conversion des activités du Monastère des Ursulines*;
- DE2025-163** Entente intervenue le 4 décembre 2023 entre la Ville de Québec et *Alias, ligne de signalament inc.*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale du projet *Commercialisation de la plateforme Alias hors de la province de Québec*;
- DE2025-164** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure du chemin Sainte-Foy, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 942 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- PA2025-075** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative d'habitation du Haut-de-la-Rue*, relative au versement d'une aide financière, dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec*, afin de permettre la construction d'un bâtiment de 57 unités de logement situé au 1011, avenue Larue, à Québec;
- PA2025-081** Approbation du *Règlement n° 394-2025 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au coeur villageois et aux bâtiments patrimoniaux de valeur forte, supérieure ou exceptionnelle* de la Ville de L'Ancienne-Lorette aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- PA2025-083** Approbation du *Règlement n° 395-2025 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 86-2008 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° V-1019-91* de la Ville de L'Ancienne-Lorette aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- PA2025-087** Prise d'acte de la décision relative à la demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble patrimonial sis au 1314, avenue du Lac-Saint-Charles à Québec, et confirmation que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu;
- RH2025-316** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Julien Lefrançois à titre de greffier et directeur du Service du greffe et des archives (15900);
- RH2025-394** Approbation du renouvellement du recueil des conditions de travail du personnel occasionnel non syndiqué d'*ExpoCité 2024-2028*;

- RH2025-418** *Prise d'acte de l'entente intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec - Secteur B et les représentants de la Ville de Québec concernant la modification de l'annexe E de la Convention collective 2020–2024;*
- RH2025-432** *Prise d'acte de l'entente intervenue entre l'Alliance du personnel professionnel de la Ville de Québec et les représentants de la Ville de Québec concernant la modification de l'annexe G de la Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance du personnel professionnel de la Ville de Québec;*
- RH2025-339** *Approbation du renouvellement du recueil des Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec 2024-2028;*
- RH2025-445** *Approbation du renouvellement du recueil des Conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec 2024-2028;*
- GT2025-156** *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur les lots numéros 1 224 283 et 6 648 351 et une partie du lot numéro 3 619 931 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1785, et dépôt du projet de règlement;*
- TM2025-108** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1789, et dépôt du projet de règlement;*
- PQ2025-012** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau et le Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts relativement à l'application de pesticides, d'engrais et de compost à proximité des plans d'eau et des sources d'eau potable, R.A.V.Q. 1742, et dépôt du projet de règlement;*
- TM2025-098** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1787, et dépôt du projet de règlement;*
- PA2025-001** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable, R.A.V.Q. 1666;*
- GT2025-006** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 5 343 416 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1720;*
- TM2025-113** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux passages pour piétons et aux feux de circulation, R.A.V.Q. 1752;*
- PA2025-073** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'élaboration et de mise en oeuvre du Plan de transition et d'action climatique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1774;*
- PA2025-069** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1775;*

- TE2025-005** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1777;*
- PA2025-070** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1779;*
- EX2025-023** *Règlement de l'agglomération sur la mise à niveau des infrastructures et équipements sur le site d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1786.*

QUE le conseil municipal mandate le maire ou son représentant conformément à la résolution 263-21 afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

103-25 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2025

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2025 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2025.

ADOPTÉE

104-25 5. RECOUVREMENT DU DROIT DE MUTATION ET DE TAXES FONCIÈRES SUR LE LOT 6 437 301

CONSIDÉRANT qu'en date de ce jour, le propriétaire du lot 6 437 301 n'a pas acquitté le droit de mutation de l'année 2022 ni le solde des taxes foncières pour les années 2023 à 2025;

CONSIDÉRANT que ce propriétaire a été dûment mis en demeure de remédier à la situation, le 14 février 2025;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère primordial de préserver les droits et intérêts de la Ville;

CONSIDÉRANT que le délai de prescription applicable aux procédures judiciaires en recouvrement du droit de mutation et de taxes foncières, est de trois ans, de sorte qu'il faut agir avec célérité pour protéger les créances municipales;

CONSIDÉRANT qu'afin de procéder au recouvrement des sommes dues, des procédures judiciaires à la Cour municipale de Québec devront être intentées;

CONSIDÉRANT que la préparation des actes de procédure et les représentations à la Cour seront effectuées par le Service du greffe;

CONSIDÉRANT que le solde impayé en date du 16 avril 2025 est de 8 555,51 \$ pour le lot 6 437 301;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'AUTORISER le Service du greffe à déposer toutes les procédures judiciaires nécessaires à la Cour municipale de Québec pour le recouvrement des sommes dues sur le lot 6 437 301 et à faire exécuter le jugement qui pourra être rendu, le cas échéant.

ADOPTÉE

105-25 6. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN CHARGÉ DE PROJET EN RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT que la réforme urbanistique à laquelle la Ville procède actuellement comporte de nombreux projets;

CONSIDÉRANT que les services des ressources humaines et de l'urbanisme jugent opportun de renouveler le poste contractuel de chargé de projet en réglementation;

CONSIDÉRANT que monsieur Antoine Lemens travaille sur le projet de réglementation depuis le 1^{er} septembre 2024;

CONSIDÉRANT que ce dernier possède toutes les qualifications requises pour poursuivre le mandat;

CONSIDÉRANT que le contrat est pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026.

CONSIDÉRANT que la rémunération de monsieur Lemens est celle prévue à la classe d'emploi 1, échelon 2 de la Politique des cadres

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, ou en son absence, le directeur général adjoint, à signer le contrat de travail de monsieur Lemens, le tout selon les modalités qui y sont prévues.

ADOPTÉE

106-25 7. CRÉATION D'UN POSTE DE SPÉCIALISTE AUX BÂTIMENTS ET NOMINATION DE MONSIEUR YVES DUMONT

CONSIDÉRANT qu'en raison des enjeux techniques et technologiques grandissants, le Service des ressources humaines juge opportun d'ajouter un nouveau type d'emploi dans la convention collective des cols bleus;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions prévues à la convention collective des employés cols bleus, le poste est accordé à l'employé ayant le plus d'ancienneté et possédant les qualifications requises;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, monsieur Yves Dumont fait partie des employés répondant aux exigences du poste de spécialiste aux bâtiments;

CONSIDÉRANT que ce dernier possède un DEC en génie mécanique et travaille au sein de l'équipe des travaux publics depuis le 9 décembre 2009, dont 13 années aux bâtiments;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'échelle salariale prévue à la convention collective en vigueur, le taux horaire applicable est la classe grade 7, échelon 5;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'AJOUTER le poste de spécialiste aux bâtiments dans la convention collective des cols bleus au grade 7.

DE PROCÉDER à la nomination de monsieur Yves Dumont à titre de spécialiste aux bâtiments au Service des travaux publics, et ce, à compter du 12 mai 2025.

ADOPTÉE

107-25 8.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 991, RUE ÉCHO

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Pierre Pissinis, représentant par procuration de madame Renée Lanoue-Larue, propriétaire du 991, rue Écho à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 311 688 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B₅₁;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment avec une marge de recul avant de 4,3 mètres, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 6,1 mètres;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation préparé par monsieur Marc-André Bouchard, arpenteur-géomètre, portant la minute 1074, daté du 25 avril 2025 et les plans d'architecture produits par Dennys Veilleux portant le numéro EZ2515 ECHO, datés du 21 avril 2025;

CONSIDÉRANT que les propriétaires souhaitent augmenter la superficie habitable du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les arbres matures situés en cour avant seront préservés dans le cadre des travaux;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement proposé, ainsi que la pose de nouveaux revêtements, auront pour effet de revitaliser l'apparence de la résidence dans son ensemble;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre l'agrandissement du bâtiment avec une marge de recul avant de 4,3 mètres.

ADOPTÉE

108-25 9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1500, RUE DES MÉTAIRIES

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Yves Paradis, propriétaire du 1500, rue des Métairies à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 779 616 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B_{48A};

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre qu'une aire de stationnement empiète de 4,4 mètres devant la façade du bâtiment principal, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 3,5 mètres;

CONSIDÉRANT les plans d'architecture produits par monsieur Pierre Breton, architecte, datés du 28 mars 2025;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a procédé, au printemps 2024, à l'agrandissement de son entrée charretière, afin de faciliter le stationnement de deux véhicules côte à côte (largeur totale de 6,1 mètres);

CONSIDÉRANT que ce dernier souhaite désormais aménager un portique d'entrée à son bâtiment principal, ce qui entraînerait un empiètement excédant la largeur maximale autorisée par la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre qu'une aire de stationnement empiète de 4,4 mètres devant la façade du bâtiment principal.

ADOPTÉE

109-25 10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1858, RUE DAMIRON

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Guillaume Pelletier, propriétaire du 1858, rue Damiron à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 312 186 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/A₂;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière, alors que les garages isolés sont prohibés dans la zone R-A/A₂, le tout tel qu'illustré sur les plans déposés par le requérant le 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite construire un garage isolé en cour arrière, en remplacement de la remise existante, afin d'y entreposer des articles domestiques, ainsi qu'un véhicule;

CONSIDÉRANT que l'emplacement projeté du garage, ainsi que ses dimensions, respectent les dispositions générales applicables aux garages isolés, tel que prévu au *Règlement de zonage no V-965-89*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière.

ADOPTÉE

110-25 11.

RÈGLEMENT N° 398-2025 RELATIF À LA LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE ET ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 29 avril 2025, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 398-2025 relatif à la lutte contre l'agrile du frêne et établissant un programme d'aide financière pour l'abattage*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Josée Ossio et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 398-2025 relatif à la lutte contre l'agrile du frêne et établissant un programme d'aide financière pour l'abattage*.

ADOPTÉE

111-25 12. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2025 ET DE LA LISTE DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2025 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	620 052,69 \$
– Biens et services	1 029 704,22 \$
– Remboursement aux employés	607,73 \$

REMBOURSEMENTS

– Taxes et activités des loisirs	5 157,34 \$
----------------------------------	-------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations	<u>704 590,83 \$</u>
-------------------	----------------------

TOTAL **2 360 112,81 \$**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2025, d'en autoriser et ratifier les paiements.

DE DÉPOSER la liste des dépenses par approbateurs.

ADOPTÉE

112-25 13. DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DE LA TRÉSORIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2025 - PREMIÈRE PROJECTION

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière de la Ville dépose et explique le rapport semestriel pour la première projection budgétaire de l'exercice financier de l'année 2025.

Ce rapport fait mention des revenus et des dépenses réelles au 30 avril 2025.

113-25 14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) » PROJET 2025 - AVENUE JULES-VERNE

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 215 659 \$ taxes nettes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 107 830 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-greffière est dûment autorisée à signer tout document ou entente, incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

114-25 15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) » - PROJET 2025 - AVENUE JULES-VERNE

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 215 659 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 172 527,20 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-greffière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

115-25 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

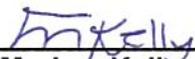
Il est proposé par Josée Ossio appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h47.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Myriam Kelly
Assistante-greffière